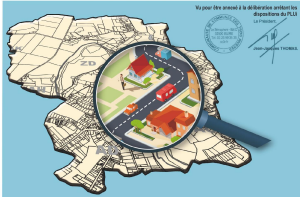


PLUi

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
des Trois Rivières



Voie pour les zones à 100 mètres minimum
dépendantes du PLU
de la commune

4.1. Documents graphiques

Neuve Maison PLAN DE ZONAGE Bourg au 1/2500ème

PLUi arrêté le 18/03/2025 PLUi approuvé le



Légende

Informations

- Communes
- Basins
- Cours d'eau
- Chemins inscrits au PDIPR
- Axe-vent de Tram-trac
- Bâtiments d'élevage classés

Zonage

- UA : Zone urbaine, centre bourg, Tossu ancien dense
- UB : Zone urbaine périphérique, Habitat pavillonnaire et collectif diffus
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle patrimoniale (Natura 2000)
- Nt : STECA, Tourisme et loisirs

Éléments du paysage protégés au titre de l'article L151-23 du CU

- Alignements
- Haies
- Jardins
- Éléments paysagers ponctuels
- Protection des abords des cours d'eau
- Murs, Étangs

Éléments du patrimoine protégés au titre de l'article L151-19 du CU

- Éléments bâtis identifiés

Prescriptions

- Éléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Commerces identifiés au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Linéaires commerciaux identifiés au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Zone non aedificandi
- Emplacements réservés

